



# La lettre des CCFF

Bulletin d'information des comités communaux feux de forêt de l'Hérault  
n° 6 - décembre 2002

## Edito

## Le mot du Président

de l' Association départementale des comités communaux feux de forêt de l'Hérault

**D**ans notre lettre N° 3 de janvier 2000 je relatais :  
- la terrible tempête qui avait ravagé la forêt française fin 1999,

- les pluies diluviennes qui avaient meurtri le département de l'Aude et plusieurs communes de l'ouest héraultais,  
- mais aussi les marées noires qui frappent régulièrement les côtes atlantiques.

L'année 2002 s'achève dans les mêmes circonstances :

- inondations dans plusieurs départements,
- tremblements de terre en Italie,
- éruptions volcaniques dans nos départements d'outre mer,
- terribles incendies de forêts aux Etats Unis et en Australie,
- tornades et cyclones en Amérique Centrale.

Je me pose plusieurs questions :

A) Sommes-nous suffisamment équipés pour faire face à de telles catastrophes climatiques et (ou) naturelles et avons-nous dans nos villages les moyens immédiats pour faire face à toutes ces catastrophes en matière de prévention, d'alerte... ?

Nous devons alors nous interroger sur l'utilité des comités communaux feux de forêt et le rôle qu'ils doivent jouer avec les élus en cas de sinistre : ils peuvent guider et aider les secours, apporter une aide immédiate aux familles sinistrées, participer aux opérations de nettoyage.

Nous ne devons pas nous éloigner de nos missions premières qui restent la surveillance de nos massifs forestiers pendant la période estivale à risque élevé, la sensibilisation des jeunes générations à la protection de la nature et du cadre de vie, la mobilisation de tous pour imposer le débroussaillage.

Mais il n'en demeure pas moins que nous pouvons en cas de catastrophe faire preuve de civisme et apporter de l'aide aux personnes sinistrées dans nos communes.

Nous l'avons d'ailleurs démontré lors des inondations de septembre dernier. En effet nos comités de l'Est héraultais sont intervenus pour participer aux opérations

de nettoyage dans quelques communes inondées.

A Sommières par exemple et avec les nombreux Comités Communaux Feux de Forêt des Bouches du Rhône nous avons aidé les populations et participé au nettoyage des maisons et des caves (plus de 150 véhicules et 350 bénévoles mobilisés en liaison avec les pompiers).

B) Sommes-nous assez informés des risques qui nous menacent ?



Assemblée générale du 16 03 2002 : un appel à la mobilisation pour les CCFF

Suite aux terribles inondations dans le Gard vous avez pu lire dans la presse la polémique qui ne cesse d'ailleurs d'enfler sur la responsabilité des Maires ou des services de l'Etat qui n'auraient pas transmis toutes les informations nécessaires.

Pour preuve des milliers de personnes prises au piège sur des routes inondées, d'autres surprises dans leur sommeil par la montée des eaux.

L'alerte a-t-elle bien fonctionné et comment aurait-on pu éviter un tel bilan (23 morts) ?

Nous devons constater que les populations civiles sont souvent tenues dans l'ignorance des dangers qui les guettent. Il suffit de lire l'histoire régionale récente, Sal-signe avec l'Arsenic, l'AZF à Toulouse, le site « SEVESO » à Salindres dans le Gard, Marcoule etc.

Tous ces risques doivent être pris au sérieux, et nous inciter à la prudence.

Alors les CCFF doivent pouvoir assister les maires et les conseils municipaux dans l'élaboration et le suivi des Plans de Prévention des Risques. Ces plans devront rapidement être annexés au plan local d'urbanisme qui se substituent au plans d'occupation des sols.

La Ministre de l'environnement Madame BACHELOT lors de sa visite dans le Gard a appelé « à associer les riverains et la population à la discussion sur la prévention et à développer la conscience et la connaissance des risques. »

Alors vous, les membres des CCFF, mobilisez vous et agissez dans vos communes.

N'oubliez jamais « qu'il vaut mieux prévenir que guérir. »

Pour terminer mon propos, je voudrais revenir sur nos activités pendant l'été 2002.

Je vous citerai quelques chiffres en terme de bilan :

- 412 jours de patrouille,
- 1487 heures de patrouille,
- 9835 kilomètres de pistes parcourues,
- 356 bénévoles mobilisés pendant l'été pour la surveillance de nos massifs forestiers,
- 17 interventions sur feux nais-

sants,

- 3 interventions après incendie,
- 5 interventions de guidage des secours,
- 16 interventions sur feux interdits.

Je ne dirais rien de plus ces chiffres parlent d'eux mêmes.

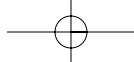
Dans notre département il faut savoir qu'il y a eu en 2002, 138 feux qui ont brûlé 693 ha, rien de comparable à 2001 où 1221 ha étaient partis en fumée.

Certes l'intervention des pompiers est maintenant très rapide et les surfaces brûlées moins importantes mais l'action des CCFF ne doit pas être négligée ; bien au contraire il faut continuer sans relâche notre action qui contribue à ce résultat.

Souhaitons des jours meilleurs à la nature et à notre terre.

Bonne fête à vous tous et à vos proches. Que 2003 vous apporte la joie le bonheur et surtout la santé.

**Jean Pierre MOULIN**

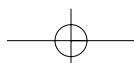


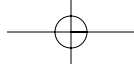
## Agenda de l'ADCCFF 34 en 2002

- 9 janvier 2002 : Réunion du bureau élargi
- 21 janvier 2002 : Réunion préparatoire des participants à la rencontre avec M. Kléber MESQUIDA (Vice-Président du Conseil général et Député de l'Hérault)
- 24 janvier 2002 : Rencontre au Conseil Général avec M. Kléber MESQUIDA
- 25 janvier 2002 : Bilan rencontre avec M. Kléber MESQUIDA
- 2 février 2002 : Conseil d'Administration à PRADES (budget 2002)
- 8 février 2002 : Réunion DDAF sur le Plan Départemental de Protection des forêts contre les incendies
- 11 février 2002 : Rencontre avec M. BILHAC (association des maires des communes rurales)
- 11 février 2002 : Bureau élargi aux commissions
- 21 février 2002 : Rencontre avec Mme PETARD (Conseiller Général chargée de l'Environnement)
- 8 mars 2002 : Réunion préparation assemblée générale (bureau élargi)
- 16 mars 2002 : Assemblée Générale à MURLES
- 8 avril 2002 : Réunion bureau élargi
- 19 avril 2002 : Réunion bureau spécial tenues et radios
- 26 avril 2002 : Réunion spéciale 1<sup>er</sup> secours
- 3 mai 2002 : Réunion spéciale communication
- 27 mai 2002 : Réunion bureau élargi (organisation début saison)
- 10 juin 2002 : Rencontre CRPF (Maurice CAVET)
- 12 juin 2002 : Réunion bureau élargi (finalisation organisation saison 2002)
- 28 juin 2002 : Préparation réunion CODIS du 2002 juillet 2002
- 29 juin 2002 : Réunion secteur 1 (Assas, Clapiers, Jacou...)
- 2 juillet 2002 : Réunion cadrage campagne feux 2002 au SDIS
- 5 juillet 2002 : Réunion bureau élargi
- 17 juillet 2002 : Réunion bureau élargi
- 26 juillet 2002 : Cérémonie stèle JeanJean 21 juillet 2002
- 12 août 2002 : Réunion bureau élargi
- 6 septembre 2002 : Réunion bureau élargi
- 12 septembre 2002 : Invitation des CCFF 13 au 109<sup>ème</sup> Congrès National des Sapeurs Pompiers de France
- 21 septembre 2002 : Invitation de l'ADCCFF des Alpes Maritimes pour son dixième anniversaire
- 26 septembre 2002 : Invitation de la Mairie de NEBIAN pour création d'un CCFF
- 2 octobre 2002 : Rencontre avec M. DAMIEN, vice-président Agglomération de Montpellier (Sécurité)
- 4 octobre 2002 : Réunion bureau élargi préparation du C.A.
- 7 octobre 2002 : Réunion CRPF (formation membres)
- 18 octobre 2002 : Réunion avec M. CLOPEZ, DDAF
- 19 octobre 2002 : Conseil d'Administration (budget 2003)
- 28 octobre 2002 : Réunion bureau élargi 6 novembre 2002 ; réunion DDAF
- 8 novembre 2002 : Réunion commission Statuts
- 22 novembre 2002 : Réunion commission Formations

### P r é v i s i o n s   2 0 0 3

- 1<sup>er</sup> février 2003 : Réunion bureau élargi (statuts)
- 15 février 2003 : Conseil d'Administration (statuts )
- 15 mars 2003 : Assemblée Générale (renouvellement Conseil d'Administration)





## Appel à participation

**E**n 2003 le Conseil d'administration et le bureau de l'association sont renouvelables.

L'assemblée Générale est prévue le 15 mars 2003.

L'association se développe et a besoin d'une équipe et d'un conseil d'administration dynamique pour aller de l'avant.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour entreprendre de

nouvelles réalisations et mener à bien toutes les démarches administratives auprès des pouvoirs publics.

Si vous êtes un élu municipal, un responsable de CCFF, un membre de CCFF et si vous souhaitez apporter des idées nouvelles, prendre des responsabilités et vous investir dans la vie associative, alors vous pouvez nous rejoindre pour faire vivre et grandir notre association.

Nous vous proposons de vous rencontrer pour vous donner toutes les informations concernant le fonctionnement de notre association.

Prenez contact avec le secrétariat au 04 67 59 77 17 pour obtenir un rendez-vous.

Mail : [contacts@cc-feuxforets.org](mailto:contacts@cc-feuxforets.org)

**Le bureau de l'ADCCFF34**

## Comité Communal Feux de Forêt de Gallargues

**L**e CCFF de Gallargues est un nouveau né, créé par arrêté municipal du 1<sup>er</sup> février 2002. Il a participé pour la première fois cet été au dispositif de surveillance des massifs forestiers.

Avec environ 1200 ha à parcourir, les 13 bénévoles ont été présents sur le terrain pratiquement tous les week-end et les jours fériés ainsi que les jours de risques sévères.

Je tiens à remercier par cet article tous ces bénévoles et amis qui ont donné de leurs temps et plus, puisque, pour le moment, les patrouilles se font avec nos véhicules personnels.

Notre espoir est de pouvoir récupérer un véhicule dans les années futures. Pour l'année qui vient on procédera à l'achat de plusieurs tenues de patrouille et à la construction d'un poste de guet.



**Bénévoles du CCFF de Gallargues**

Je tiens également à remercier Monsieur le Maire de GALLARGUES pour son soutien, ainsi que les CCFF de SUS-

SARGUES et de MONTAUD - Saint BAUZILLE de MONTEL pour leur aide à la création de notre comité.

Voici quelles ont été nos activités :

- Nombres de jours de patrouilles : 20, soit 162 heures et 778 kilomètres parcourus,
- Interventions sur feux naissants : 1,
- Intervention de guidage des secours : 1,
- Intervention sur "feux interdits" : 6,
- Opération de sensibilisation : 15.

Nous avons également été présents lors des inondations des 8, 9 et 10 septembre 2002 qui ont touché dans un premier temps notre commune et les jours suivants la commune de SOMMIERES.

Encore une fois : MERCI A TOUS.

**Le responsable du CCFF de GALLARGUES**

## La radio

**D**epuis 2001, l'ADCCFF34 a mis en place une nouvelle formule de mise à disposition des matériels afin de fournir aux communes désireuses de créer ou d'améliorer leur CCFF un outil performant et modulable.

A ce jour, la quasi totalité des radios antérieures à 2001 et encore en fonction, ont été révisées et réadaptées à la nouvelle programmation attribuée à chaque CCFF.

Nous avons également rééquipé en postes mobiles certains CCFF dont les

matériels étaient défectueux et d'autres en postes portatifs pour une liberté de mouvement et une flexibilité d'installation sur les véhicules.

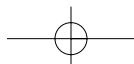
Notre satisfaction pour 2002 a été de voir se remobiliser 5 CCFF à savoir : ASSAS, GALARGUES, VAILHAUQUES, VALERGUES et VILLETTE que nous avons, bien entendu, équipés de radio. Pour ceux qui le désirent, nous pourrions, pour 2003, leur fournir des antennes magnétiques pour une meilleure qualité de réception et d'émission.

Pour notre relais de ST BAUZILLE, son autonomie en cas de défaillance EDF a été portée de 48 heures à cinq jours afin d'assurer la continuité du service sur un long week-end.

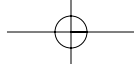
Espérant que l'exploitation de la base radio et des matériels mis à votre disposition auront répondu à vos souhaits et à vos besoins, retrouvons nous sur les ondes en juin 2003 pour une nouvelle saison qui, je l'espère, sera aussi bonne que 2002.

A bientôt.

**Marcel RAIMBAULT**







## Rôle et missions des bénévoles de la forêt

**L**e caractère catastrophique des feux de forêts dans le passé, dans la zone sud-est de la France, résulte pour une bonne part de plusieurs facteurs "défavorables" :

- des facteurs météorologiques,
- la vitesse de propagation liée à l'inflammabilité et la combustibilité de la végétation méditerranéenne,
- la violence des vents,
- la sécheresse,
- et dans certains cas le relief du terrain.

A cela s'ajoute l'augmentation démographique régulière des départements du sud, ainsi que l'afflux de millions de vacanciers pendant les périodes à risques.

Il faut reconnaître que depuis ces années catastrophiques, de gros efforts ont permis d'améliorer les dispositifs de prévention et de surveillance. Les aménagements des zones exposées pour leur protection, d'importants moyens de lutte mis en œuvre (aériens, terrestres), ont permis de réduire considérablement les surfaces brûlées.

Des forces citoyennes se sont constituées au côté de celles institutionnelles (ONF, Sapeurs-Pompiers, Forestiers-Sapeurs, DDAF etc.) : ces hommes et femmes bénévoles des comités communaux feux de forêt ont décidé de s'investir pour sauvegarder la forêt méditerranéenne, patrimoine d'une richesse écologique incontournable du sud de la France.

Nous ne reviendrons pas en détail sur le rôle et les missions des bénévoles des CCFF connus et reconnus, appréciés désormais de tous les partenaires de la protection des forêts.

D'ailleurs l'association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts de l'Hérault a été invitée à participer à la présentation de tous les partenaires de la lutte contre les incendies de forêt, au nouveau Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Monsieur Francis IDRAC.

Cette cérémonie a eu lieu au mois d'août 2002 dans le massif de Vic la Gardiole à la bergerie de Saumade.

Nous rappellerons seulement que les Comités Communaux Feux de Forêts sont une émanation directe des municipalités et sont placés et sous la responsabilité des Maires.

L'Association départementale, elle, est une association loi de 1901, dont les CCFF sont les adhérents et par extension les centaines de bénévoles qui appartiennent aux CCFF du département de l'Hérault.

L'association départementale organise, forme et fédère les CCFF de l'Hérault.

trés lors d'inondations importantes : 4 CCFF (Sussargues, St Bauzille de Montmel, Galargues Buzignargues) ont participé et sont intervenus sur les zones de Sommières et d'Airargues.

Le soutien des élus est important, c'est grâce à eux et à tous ceux qui croient en nous, que nous pouvons accomplir les missions qui nous sont confiées.

Nous espérons que notre appel à l'aide sera entendu, que les problèmes vont se régler. Attendons,



**Présentation des CCFF au nouveau Préfet de Région**

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont de plus en plus lourdes d'autant plus que de nouveaux CCFF se sont créés ou sont sur le point de l'être.

Une grosse partie des subventions annuelles que nous attribue le Conservatoire de la forêt méditerranéenne et le Conseil général de l'Hérault servent à l'achat des tenues et des appareils radios.

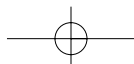
Le renforcement et le développement des CCFF ne pourront se réaliser sans l'aide financière des élus.

Les bénévoles des comités peuvent être utilisés également dans les missions d'aide et de solidarité aux sinis-

mais surtout continuons à avoir la foi dans nos actions, ne désespérons pas et accomplissons nos tâches au service de la solidarité et de nos communes.

Messieurs les élus vous êtes notre seul soutien, vous seuls pouvez nous donner les moyens de mieux vous aider.

**Roger TAFFINE**  
Vice-Président de l'ADCCFF34



# Cartes de Défense des Forêts Contre l'Incendie

**U**n exemplaire sectoriel des cartes de DFCI a été mis à la disposition des responsables des CCFF courant juillet 2002. Ces cartes proviennent du service DFCI du Conseil général de l'Hérault et ont été réalisées par le service cartographique du Département.

Elles sont à l'échelle du 1/25000<sup>ème</sup> sur fond IGN. Découpées en "carreaux DFCI" avec leurs coordonnées, elles mentionnent les équipements utilisables pour la DFCI (citernes, poteaux incendie, pistes etc.)

L'utilisation de ces cartes pour positionner un sinistre est d'une très grande importance pour les secours.

## Le principe du quadrillage

Le quadrillage a pour support le système de coordonnées Lambert II étendu.

Il permet d'individualiser des carrés de 2 km sur toute la France.

1. Le 1<sup>er</sup> quadrillage est composé de carrés de 100 km de côté. Chaque carré est dénommé par 2 lettres, une pour les abscisses, une pour les ordonnées.

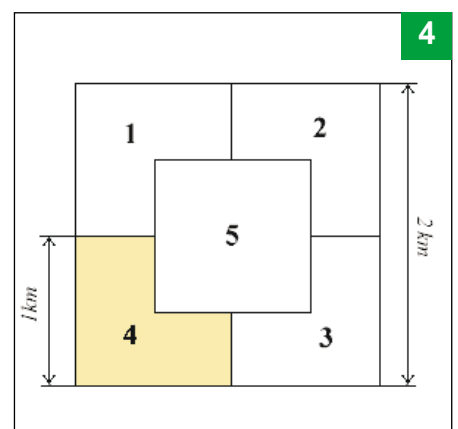
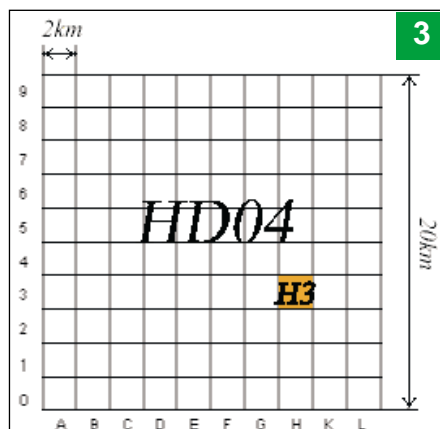
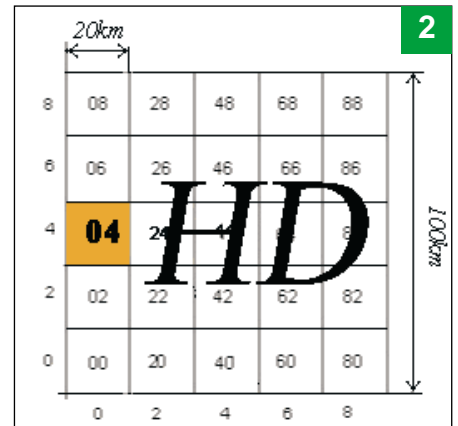
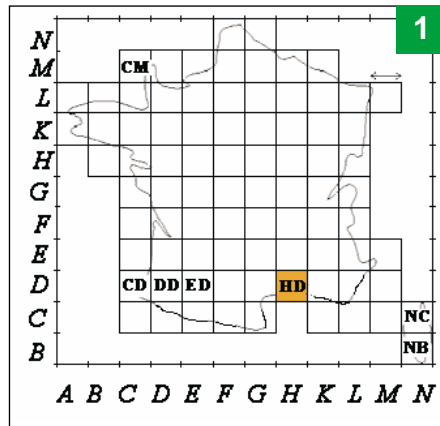
2. Chaque carré de 100 km est divisé en carrés de 20 km de côté. Ils sont identifiés par un nombre composé de 2 chiffres pairs (de 0 à 8) correspondant aux abscisses et aux ordonnées.

3. Chaque carré de 20 km est divisé en carrés de 2 km de côté. Ceux-ci sont repérés par des lettres de A à L (I et J exclues) pour les abscisses, et numérotés de 0 à 9 pour les ordonnées.

4. Pour affiner le repérage, on découpe enfin le carré de 2 km de côté en 5 parties : quatre carrés contigus d'un km de côté et un carré central numérotés de 1 à 5. Les coordonnées DFCI d'un point sur une carte sont l'association de tous ces éléments.

Mais où est donc le secteur HD 04 H3 zone 4 ?

**G. Théron**

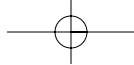


**CARTE DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE**  
27430 PIGNAN

Réalisation des cartes : Conseil Général de l'Hérault  
Service Cartographique / Service DFCI et travaux  
Direction de l'Aménagement du Territoire

Juin 2002





## Tribune : les inondations

**L**e 9 septembre en regardant la télévision, j'ai me suis fait la réflexion suivante : « Et si cela se produisait dans ma commune ? »

Bien sûr moi, je ne suis pas pompier, je ne suis pas un spécialiste de la plongée. Mais je connais très bien ma commune, je suis capable de savoir où est le risque de d'inondation de routes, capable de savoir s'il y a une possibilité pour rejoindre un point donné par les chemins de la commune. Mon avantage : la connaissance du lieu.

Alors cette connaissance que j'utilise l'été avec mon Comité Communal Feux de Forêts pourquoi ne la mettrais-je pas à disposition des autorités pour des risques majeurs (inondations, tempêtes...)?

**Mesdames Messieurs les responsables des secours, avez-vous besoin de personnes bénévoles pour vous guider sur le théâtre de vos opérations de secours ?**

Si ma commune avait été équipée d'un véhicule CCFF avec une petite quantité d'eau, j'aurais pu faire partie des bénévoles le week-end suivant (je travaille la semaine), mais des membres retraités auraient pu intervenir durant la semaine pour participer au nettoyage des villages sinistrés.

Mais dans l'Hérault, nous n'avons pas d'aide pour financer ces véhicules et pas de moyens suffisants pour être vraiment opérationnels.

Nos amis de l'ADCCFF des Bouches du Rhône ont fait une intervention en masse dans le Gard, plus

de 100 véhicules, plus 300 bénévoles pour des opérations de nettoyage (merci à eux).

Notre association qui compte environ 500 membres bénévoles n'a rien pu faire par manque de moyens.

Certains comités ont, à titre individuel, participé aux opérations de nettoyage. Félicitations à leurs membres d'être intervenus et à leur Maire pour avoir permis ces interventions.

**Mesdames et Messieurs les élus départementaux et régionaux, nous sommes des bénévoles qui demandons des moyens pour participer à des actions citoyennes, de secours et d'assistance.**

**Gilles Thérond**  
Secrétaire adjoint ADCCFF34

## Statistiques incendies de forêt, bilan 2002

Informations recueillies sur le site Prométhée ([www.promethee.com](http://www.promethee.com))

Statistiques des feux de forêt (nombre de feux, surfaces en ha du 01/01/02 au 12/10/02)						
Départements	Année 2002		Année 2001		Moyenne entre 1995 et 2000	
	Nombre de feux	Surface totale	Nombre de feux	Surface totale	Nombre de feux	Surface totale
04	30	996	58	357	88	410
05	11	43	8	14	13	17
06	208	1569	200	463	238	782
07	169	379	138	525	145	584
11	66	224	122	1815	69	170
13	173	301	380	2271	168	1930
26	25	104	12	8	24	64
2A	202	694	401	1078	386	958
2B	91	734	504	5301	590	4557
30	61	113	61	165	71	373
<b>34</b>	<b>138</b>	<b>693Ha</b>	<b>210</b>	<b>1221Ha</b>	<b>147</b>	<b>409Ha</b>
48	56	121	19	12	31	178
66	34	73	56	439	88	293
83	230	182	343	3564	286	469
84	37	16	33	21	60	120
<b>TOTAL</b>	<b>1531</b>	<b>6242</b>	<b>2545</b>	<b>17254</b>	<b>2404</b>	<b>11314</b>

**Association départementale des comités communaux feux de forêt - BP 18 - 34830 Clapiers**  
**Bureaux** : 8 zone artisanale des Baronnes - 34730 Prades le Lez - **Tél** 04 67 59 77 17 - **Fax** 04 67 59 78 32  
**Adresse électronique** : [contact@cc-feuxforets.org](mailto:contact@cc-feuxforets.org)  
**Site Internet** : [www.cc-feuxforets.org](http://www.cc-feuxforets.org)  
**Bulletin composé par le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc Roussillon - Tél** 04 67 41 68 10

